

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°08

OBJET : FINANCES LOCALES

ADHÉSIONS DE LA VILLE DE BÈGLES À DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-trois le 21 février, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 février 2023**.

Etaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Benoît D'ANCONA donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD
Mme Sadia HADJ ABDELKADER donne procuration à Mme Bénédicte JAMET DIEZ
Mme Marie-Laure PIROTH donne procuration à M. Florian DARCOS
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE

Absent : /

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Les collectivités locales peuvent adhérer à des organismes et associations et leur verser une cotisation lorsque cette adhésion présente un intérêt public local.

La Ville de Bègles adhère depuis plusieurs années à un certain nombre d'organismes et associations qui dans leurs différents domaines d'activités :

- contribuent à l'information des agents et des élus et leur permettent d'intégrer des réseaux d'échanges professionnels,
- assurent des missions d'intérêt national trouvant une traduction locale
- portent des projets collectifs dans lesquels la Ville a un intérêt direct

Chaque nouvelle adhésion doit être approuvée par le Conseil Municipal, les renouvellements relèvent quant à eux d'une décision du Maire.

En ce début d'année et jusqu'à la fin du mandat, il vous est proposé d'approuver le maintien des adhésions de la Ville aux organismes et associations figurant dans le tableau proposé en article 1.

Ceci-étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que l'objet et les activités portées par les organismes et associations répertoriés revêtent un intérêt public local

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'adhésion aux organismes et associations suivants :

Thématiques	Organismes et Associations
Relations institutionnelles	Association des Maires de France
	Association des Maires de la Gironde
	Inter Réseaux des Professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU)
	Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES)
	Association des Maires Ville et Banlieue de France
	Gironde Ressources
Communication	Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)
Prévention Médiation Tranquillité	Club de la Presse de Bordeaux
Ressources Humaines	Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)
Direction Générale	Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique (ADIAJ)
Culture	Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA)
	Association Conservatoires de France
	Association Orchestre à l'Ecole
	Union Départementale des Etablissements d'Enseignement Artistique de la Gironde (UDEA)
	IDACC
	Association Réseau Carel
	Association Images en Bibliothèques
Bordeaux Art Contemporain (BAC)	
Vie Associative et Participation Citoyenne	Association ANACEJ
Restauration Collective	Un Plus Bio
Transition Ecologique	Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire « RTES »
	Association KOKOPELLI
	SOLTENA
	Association « Rue De L'avenir »
	Association Territoires Innovation Sociale « ATIS »
	La Miel
Développement Economique	Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise de Bordeaux (OIEB)
	UNITEC
	MANACOM - CCI Bordeaux Gironde
Energie et Climat	Syndicat Départemental Energie Electrique de la Gironde « SDEEG »
	Agence Locale de l'énergie et du Climat (ALEC)
Urbanisme et Habitat	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde « CAUE »
	Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine « A'URBA »
	Conseil National des Villes et Villages Fleuris
Mobilités	Club des Villes et Territoires Cyclables
	Association Prévention Routière « Label Ville Prudente »

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230221-SGCM20230222-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

Affichage : 22/02/2023

Article 3 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la Ville, chapitre 011, article 6281.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Marc CHAUVET



LE MAIRE,
Clément ROSSIGNOL PUECH

VOTANTS : 35

POUR : 31

ABSTENTIONS : 4 (M. Christian BAGATE, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ